

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

(Articles L.2121-7, L.2121-10 et R.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal de la commune de VAIRES-SUR-MARNE se réunira le :

***Mardi 23 mai 2023
Salle des Mariages – Hôtel de Ville
à 19 heures***

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 avril 2023,
Décisions de Madame le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT.
1. Convention au titre du Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2023
 2. Avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis aux contrôle de légalité
 3. Approbation du règlement relatif aux astreintes applicable au personnel communal
 4. Présentation du Rapport Social Unique pour l'année 2021
 5. Approbation du règlement relatif au Compte Épargne Temps (CET) applicable au personnel communal
 6. Octroi d'une aide aux lycéens, étudiants et apprentis vairois pour le financement de leur carte Imagine'R pour l'année 2023-2024
 7. Avis sur l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au SIGEIF
 8. Approbation du Compte de Gestion 2022 – Budget Principal
 9. Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Principal
 10. Affectation définitive du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2022 – Budget Principal
 11. Convention de groupement entre la commune et le CCAS de Vaires-sur-Marne pour les marchés d'assurances – Lot n°01 (Dommages aux biens)



Fait à Vaires-sur-Marne, le 17 mai 2023

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Edmonde Jardin', written over a horizontal line.

EDMONDE JARDIN